



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Durée moyenne définitive entre l'infraction et le jugement

Question écrite n° 1842

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la durée moyenne définitive entre l'infraction et le jugement (tous modes de jugement) devant les juridictions.

Texte de la réponse

Durée moyenne de la procédure (en mois) selon la nature de l'infraction, tous modes de jugement confondus (Cours d'assises majeurs, Cour d'appel majeur, Tribunal correctionnel, Tribunal de police, Cour d'assise mineurs, Cour d'appel mineurs, Tribunal pour enfants, Juge des enfants) en 2015 (données définitives).

TOUTES INFRACTIONS	12,7
CRIMES	58,9
DÉLITS	12,6
CONTRAVENTIONS DE 5ÈME CLASSE	10,3

Source : Ministère de la Justice - SG/SEM/SDSE - Fichier statistique du casier judiciaire national

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1842

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4793

Réponse publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2151